

## Les conditions d'accès à la formation

L'accès aux études est sélectif, et l'inscription se fait sur Parcoursup. Le processus de sélection est en deux phases : étude des dossiers, convocation à un entretien oral.

Voir les conditions de candidature sur le site de la Faculté des sciences médicales et paramédicales : [smpm.univ-amu.fr](http://smpm.univ-amu.fr) > **Candidatures > Orthoptie**

Les candidats qui relèvent de la formation professionnelle continue doivent justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

## Nos coordonnées

Faculté des sciences médicales et paramédicales  
Ecole des sciences de la réadaptation  
Formation en orthoptie

27 bd Jean Moulin - 13005 Marseille

Email : [smpm-scol-paramed@univ-amu.fr](mailto:smpm-scol-paramed@univ-amu.fr)

Tél : 04 91 32 42 91 / 04 91 32 48 39

Site web :

[smpm.univ-amu.fr](http://smpm.univ-amu.fr) > **Formations > Sciences de la réadaptation > Orthoptie**

Informations complémentaires :  
**SMPM.UNIV-AMU.FR**

## Coûts de la formation

**Tarifs par année d'étude en formation initiale :**  
| contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : 95 €  
| droits d'inscription universitaires : 330 €

**Formation continue :** 5 365 €

## Financements

**Dans le cadre de la formation continue :** une prise en charge est possible par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Prenez contact avec l'unité mixte de formation continue en santé : <https://umfcs.univ-amu.fr>

## Bourses

Vous avez la possibilité de faire une demande de bourse auprès de :  
[www.maregionsud.fr/aides-individuelles-regionales](http://www.maregionsud.fr/aides-individuelles-regionales)

Logements en résidence universitaire attribués par le CROUS :  
[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)



# ÉCOLE DES SCIENCES DE LA RÉADAPTATION

## ORTHOPTIE



[www.univ-amu.fr](http://www.univ-amu.fr)



## Objectif

Les orthoptistes sont des professionnels paramédicaux, spécialistes de la vision et de la fonction visuelle.

Leurs interventions permettent de **dépister, rééduquer, réadapter** ou **explorer les troubles de la vision**, du nourrisson à la personne âgée, par l'examen clinique et le bilan de données :

- déséquilibres oculomoteurs et troubles de la vision binoculaire déficiences visuelles profondes (basse vision)
- déséquilibres posturaux (vertiges, etc.)
- troubles neurovisuels (causes de difficultés d'apprentissage ou suite à une pathologie)
- corrections optiques et renouvellements de lunettes
- examens complémentaires en ophtalmologie (champ visuel, exploration fonctionnelle)
- troubles congénitaux ou acquis

Les parcours de soins sont coordonnés avec les médecins (ophtalmologistes, pédiatres, neurologues, généralistes, ORL, dentistes, etc.), professionnels paramédicaux (orthophonistes, psychologues, etc.), et autres professionnels (ostéopathes, opticiens, etc.).

## La formation

La formation qui prépare au **certificat de capacité d'orthoptiste** se déroule en 3 ans (6 semestres et 180 ECTS).

Le certificat est délivré au **grade de licence** (bac +3) après validation :

- | des unités d'enseignement et des stages
- | du mémoire de fin d'études
- | de l'oral de fin d'année
- | du certificat de compétences cliniques

### La formation théorique

1 968 heures d'enseignement théorique, pour une prise en charge globale des patients, notamment dans les domaines :

- | anatomie-physiologie
- | physiopathologie
- | optique
- | neurovisuel
- | réadaptation des troubles visuels et cognitifs

L'enseignement par la simulation est favorisé, ainsi que les projets interdisciplinaires, le travail en équipe, et la recherche clinique.

### La formation clinique

1400 heures d'enseignement clinique, en stages qui se déroulent chaque année au sein de services hospitaliers, cabinets libéraux d'orthoptie, centres d'ophtalmologie, laboratoires de recherche, etc.

## Profil des professionnels

- | Rigueur et précision technique
- | Connaissances scientifiques pointues
- | Connaissances en ergothérapie et en ergonomie
- | Patience et le sens de l'écoute
- | Souplesse et de psychologie

## Débouchés

60% des orthoptistes exercent en libéral en cabinet privé. Ils peuvent aussi être salariés dans les hôpitaux, des cabinets d'ophtalmologie, des cliniques, dans des structures spécialisées, en centre de rééducation ou de soins.

Ils exercent dans le respect du code de santé publique, et du décret de compétences qui fixe la liste des actes autorisés. Leurs consultations sont prises en charge par la sécurité sociale.

